

COMMUNE DE



**GOUPILLIÈRES**  
SEINE-MARITIME

AVRIL-JUIN 2025

I.S.S.N. : en cours

# Bulletin Municipal



LE DOSSIER

## LE BUDGET DE LA COMMUNE

Photo : Éric Leroux

### ■ L'ÉDITO DE M. LE MAIRE

2025 : une baisse importante du budget de fonctionnement...

### Les aides aux familles

Centres de loisirs, voyages pédagogiques, stages BAFA... ■



### Salle polyvalente

Le tarif des locations... ■



## Le saviez-vous ?

L'ensemble de l'éclairage public de notre Commune, centre-bourg et hameaux compris, fonctionne en ampoules LED depuis 2021. C'est un choix délibéré de la municipalité : garder tous les lieux sécurisés, la nuit, tout en faisant des économies importantes. Dès 22h30, la tension baisse de 50% sur le centre du village, et de 70% dans les hameaux.

# Sommaire

## 03

Éditorial  
de M. le Maire



## 04

Informations  
municipales

## 07

Les élus  
municipaux et locaux

## 08 LE DOSSIER

### Le budget communal

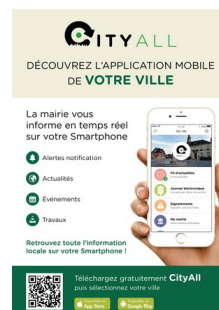


Bulletin d'informations municipales – Directeur de la publication : **François Dodelin** – Mise en page, maquette : **Joël Jouis** – Crédit photos : **François Dodelin, Eric Leroux, Joël Jouis** - Impression : **Pubimpression** à 76190 Ste-Marie-des-Champs – ISSN : en cours.

Rejoignez-nous  
en téléchargeant  
gratuitement  
l'application  
**CityAll**  
sur votre  
smartphone



Informations  
générales,  
alertes,  
urgences,  
météo...



■ **Appels d'urgence :**  
**SAPEURS-POMPIERS : 18**  
**SAMU : 15 ou 112**  
**POLICE ou GENDARMERIE : 17**



Toute l'actualité de  
la Commune  
est à retrouver sur  
[www.goupillieres76.fr](http://www.goupillieres76.fr)

# L'édito

Chères Goupilléraises, chers Goupillérais,

J'ai le plaisir de vous présenter ce nouveau bulletin municipal.

Il reprend de nombreuses informations pour le bien-vivre dans notre village.

Vous y trouverez notamment le budget primitif, voté le 1er avril 2025. Ce budget a été préparé sur une estimation de dotations égales ou inférieures à 2024. Mais le 1er avril au matin, nous découvrons que le montant d'une partie des dotations devait être revu à la baisse, par rapport à ce qui nous était parvenu le 31 mars au soir. Cette baisse importante représente 4,4% de notre budget total de fonctionnement. Nous avons donc été contraints de revoir ce budget à la baisse.

Cette année, des vitesses excessives ayant été constatées sur certaines routes de notre commune, nous agirons, prochainement, pour la sécurité de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin.

*Bien cordialement*

Votre Maire,  
■ François DODELIN



Jours et heures d'ouvertures  
de la Mairie aux usagers :  
les mardis de 9h15 à 12h15 et  
de 14h15 à 18h15 ;  
les vendredis de 9h15 à 12h15 et  
de 14h15 à 18h15.

En période de vacances, une permanence est  
tenue, les jours habituels, de 17h30 à 18h30.

**Tél. : 02 35 91 22 82**

## Goupillières, au cœur de la Communauté de Communes

### « Caux-Austreberthe »

La Communauté « Caux-Austreberthe », créée en décembre 2001, fédère un réseau de 9 communes : Barentin, Blacqueville, Bouville, Émanville, **Goupillières**, Limésy, Pavilly, Sainte-Austreberthe et Villers-Écalles. Structuré autour de la vallée de l'Austreberthe, le territoire de la Communauté de communes est situé à la lisière du Pays de Caux.

« Caux-Austreberthe » exerce des compétences très variées, dites obligatoires, optionnelles, facultatives et des prestations de service. L'objectif est de créer des actions communes et solidaires de développement du territoire. Ces compétences sont définies par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2018. *(Cf. le détail sur son site internet)*

Le **Maire de Goupillières**, François Dodelin, est vice-président, en charge du domaine sportif.

Depuis le 1er juillet 2021, « Caux-Austreberthe » est autorité organisatrice des transports.

Ses perspectives de développement économique, ses ambitions en matière de protection de l'environnement et surtout la réalisation du projet de territoire pour les dix années à venir, laissent imaginer une évolution dynamique et un avenir prospère.

#### Siège :

103, allée des Vergers  
76360 Barentin  
Tél. : 02 32 94 92 15

#### Président :

M. Christophe Bouillon



## En bref...

### ■ Feux de broussailles :

Tous les feux de broussailles et/ou de déchets verts, quels qu'ils soient, sont **strictement interdits** sur la commune. Tout renseignement complémentaire peut-être demandé en Mairie.

### ■ Rappel / recensement citoyen :

Dès 16 ans, le recensement est obligatoire pour tout jeune Français.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Il est le préalable à la journée défense et citoyenneté (J.D.C.) et permet également d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

Se renseigner en Mairie aux jours et heures de permanences.

---

### LES CONGÉS SCOLAIRES 2024-2025

**Zone B** : Les Académies concernées sont celles de Rouen (Académie de Normandie), Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes et Strasbourg.

#### Vacances de printemps :

Du samedi 5 avril 2025 au lundi 22 avril 2025, au matin.

#### Vacances d'été :

A partir du samedi 5 juillet 2025, après la classe.

#### Rentée scolaire :

Le lundi 1er septembre 2025.

#### Vacances de Toussaint :

Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025.

Sources : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



### ■ Utilisation d'outillage :

Les travaux de bricolage et de jardinage par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, telles que tondeuses, perceuses, débroussailleuses, etc... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.

- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

A noter que certaines dérogations peuvent être accordées aux professionnels.

### Concernant les aboiements des chiens,

on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique (art. R1334-31). Les propriétaires de ces animaux **doivent prendre les mesures pour éviter toute gêne** auprès du voisinage. Lors de promenades, il est souhaitable que les maîtres tiennent leur animal en laisse et ramassent leurs excréments.

### ■ Centre de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) :



Le centre le plus proche se situe à **Pavilly**, à l'adresse suivante :

**Centre médico-social**  
rue Saint-Laurent  
76570 PAVILLY  
Tél. 02 32 94 99 77

## En bref...

### ■ Opération « Tranquillité vacances »

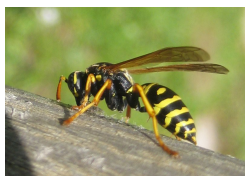
Les services de Gendarmerie Nationale et de Police Municipale peuvent passer à votre domicile, durant votre absence de votre résidence principale (vacances...). Pour tous renseignements :

- **Gendarmerie Nationale** au **02 35 91 20 19** ;
- **Police Municipale** au **02 32 94 52 08** .

### ■ Insectes...

Depuis quelques années, il convient de s'adresser à la société « **Rouen-Guêpes** », en appelant Monsieur LECOQ, au :

**06 19 67 01 72**



### Location de la Salle Polyvalente :

Cette salle polyvalente de 200 m<sup>2</sup>, est mise à votre disposition, le temps d'un vin d'honneur, d'une réunion, d'une fête de famille... Elle dispose de tables rectangulaires et rondes, ainsi que d'une cuisine toute équipée.

Un contrat de location doit être établi en Mairie, entre le demandeur et la municipalité. Les tarifs de location diffèrent selon que vous soyez habitants ou non de la commune, que vous louiez sur une ou deux journées, et en fonction du type de la manifestation (cf. ci-dessous).

**Caution : 1 000,00 €**

Désignation	Habitants Commune	Habitants Hors-Commune
Week-end / 2 jours	500,00 €	650,00 €
1 journée	380,00 €	500,00 €
Vin d'honneur	200,00 €	250,00 €
Couverts	1,00 €	1,00 €

Ces prix s'entendent toutes charges incluses.

Concernant la location par des associations hors Goupillières, merci de se renseigner en Mairie.

### **Attention :**

**En louant la salle, chacun s'engage à respecter les lieux, l'environnement extérieur et la tranquillité du voisinage.**

### ■ Passeport et/ou carte nationale d'identité

Afin d'effectuer ou de renouveler ces pièces d'identité, il convient de prendre rendez-vous en Mairie de Barentin, en appelant le **02 32 94 90 20**, aux heures d'ouverture des bureaux. Il est nécessaire d'apporter, avec vous, vos photos d'identité et tous les documents souhaités.



## En bref...

### ■ Les aides aux familles

#### Aides aux centres de loisirs :

La municipalité vient en aide aux familles de la Commune, dont les enfants participent aux activités des centres de loisirs de Pavilly ou de Fresquiennes. Cette aide est de 4,00 € par jour et par enfant, selon un minimum de jours de présence. Voir les modalités en Mairie.

#### Aides aux voyages à but pédagogique :

Pour les collégiens, l'aide de la municipalité est de 8,00 € par jour et par enfant. Voir les modalités en Mairie.

#### Subvention aux stages BAFA :

Les jeunes de la commune qui souhaitent passer leur BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), perçoivent, à leur demande, une subvention de la municipalité égale à 10% des frais de stage, plafonnée à 100,00 €. Le remboursement des frais sera effectué sur présentation de facture. Faire la demande en Mairie.

### ■ Transition énergétique

Depuis quelques années, maintenant, notre municipalité est sensible à la transition énergétique. Avec les moyens dont elle dispose, elle effectue des travaux dans ce sens, au cœur de notre commune.

L'éclairage public a été modifié, et les anciennes lampes halogènes (consommatrices d'énergie) ont été remplacées par de l'éclairage LED, ce qui permet une économie significative pour le budget de notre village. En 2025, ce type d'éclairage a également été installé sur le parking de la salle polyvalente. Et sur la toiture de cette dernière, fin 2024, des panneaux photovoltaïques ont été posés pour gérer l'électricité du bâtiment à des coûts plus attractifs. Ces investissements, pour le bien de tous, ont été possibles grâce à des subventions ciblées.



### ■ L'école du village

La première mention d'une école, dans notre commune, remonte aux environs des années 1400. Aujourd'hui, elle est composée de deux classes. (18 élèves en CE/CM et 13 en maternelles/CP).

A l'issue de leur scolarité à Goupillières, la plupart des élèves regagne le collège « *Les Hauts du Saffimbec* », à Pavilly

L'école dispose, au quotidien, et grâce à ses structures, d'un service de garderie et de restauration.



### ■ Les associations

Elles sont au nombre de six, et sont les suivantes : le « **Comité des Fêtes** », l'association « **des Aînés de Goupillières** », l'association « **des Amis du Patrimoine de Goupillières** », les « **Anciens Combattants** », l'association « **Normandie MX Club** » et l'association « **des Joyeux Goupillons** ».

Pour tous renseignements concernant ces associations, merci de vous renseigner en Mairie, pour prendre contact avec les responsables respectifs de ces structures.

## ■ Les élus municipaux...



**François Dodelin**

Maire

Vice-Président communautaire, en charge des Sports



De gauche à droite :

**Alain Guilbert**, premier maire-adjoint ; **Catherine Jouis**, deuxième maire-adjointe ;  
**Michel David**, conseiller municipal ; **Jocelyne Cheval**, conseillère municipale ;  
**Gérard Letellier**, conseiller municipal.



De gauche à droite :

**Josianne Lesueur**, conseillère municipale ; **René Delafosse**, conseiller municipal ;  
**Annick Leroux**, conseillère municipale ; **Michel Fossé**, conseiller municipal ;  
**Éric Bénard**, conseiller municipal.

### Le rôle du Conseil Municipal

Le conseil municipal est l'assemblée délibérante et élue de la commune. Il « gère, par ses délibérations, les affaires de la commune » (Code général des collectivités territoriales, art L 2121-29). Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Il peut aussi se réunir sur demande motivée d'au moins le tiers de ses membres. Les séances du conseil sont ouvertes au public. Le conseil municipal représente les habitants de la commune.

Ses attributions, très larges depuis la loi de 1884, le chargent de régler les affaires de la commune.

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations.

## ■ Les élus locaux...



**Gérard LESEUL**

Député de la 5ème circonscription de la Seine-Maritime

6, Avenue Victor-Hugo - 76360 Barentin - Tél. 02 35 34 57 68

[gerard.leseul@assemblee-nationale.fr](mailto:gerard.leseul@assemblee-nationale.fr)



**Agnès LARGILLET et Guillaume COUTEY**

Conseillers départementaux – Canton de N.-Dame de Bondeville  
Mairie – Place de la Laïcité – 76770 Malaunay - Tél. 02 32 82 55 55

[agnes.largillet@seinemaritime.fr](mailto:agnes.largillet@seinemaritime.fr)

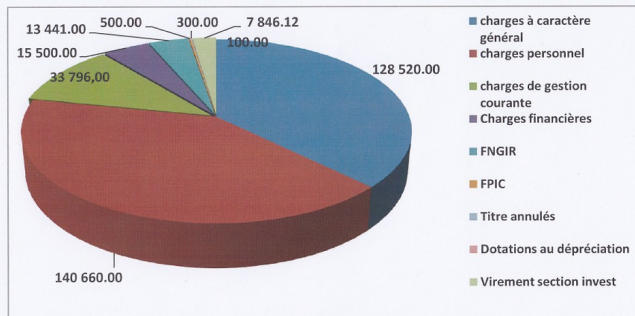
[guillaume.coutey@seinemaritime.fr](mailto:guillaume.coutey@seinemaritime.fr)

## Le Budget de la Commune

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une « section de fonctionnement », dédiée aux charges courantes, et une « section d'investissements », avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section...

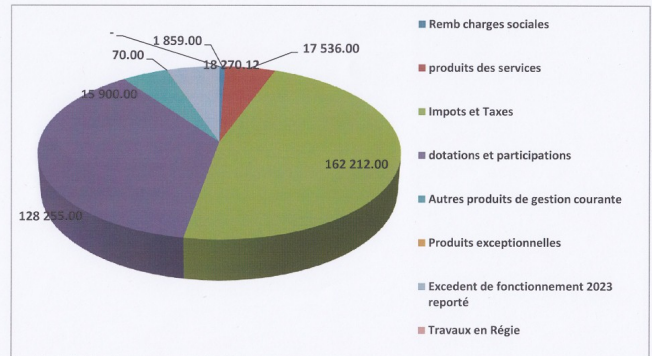


BUDGET 2025 - Dépenses de Fonctionnement



Commune de GOUPILLIÈRES

BUDGET 2025 - Recettes de Fonctionnement



Commune de GOUPILLIÈRES

### LE BUDGET PRIMITIF

Le 1er avril 2025, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal de Goupillières vote le **budget primitif**. Ce dernier se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

=> Dépenses : 344 102,12 € (dont 7 846,12 € de virement à la section d'investissement) ;

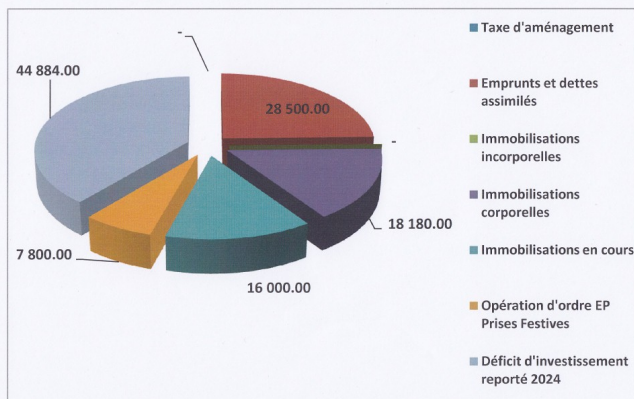
=> Recettes : 344 102,12 €.

Section d'investissement :

=> Dépenses : 115 364 €

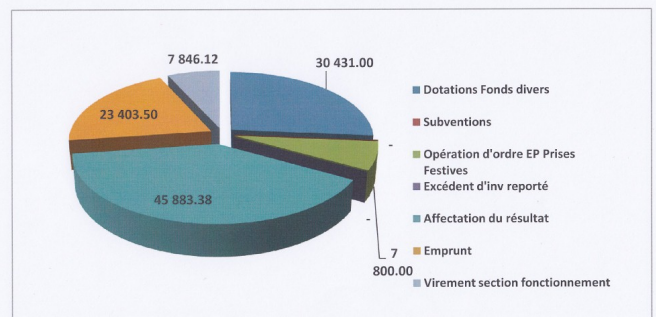
=> Recettes : 115 364 € (dont 7 846,12 € de virement à la section de fonctionnement).

BUDGET 2025 - Dépenses d'Investissements



Commune de GOUPILLIÈRES

BUDGET 2025 - Recettes d'Investissements



Commune de GOUPILLIÈRES